



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
INSTITUTION ET
VIE POLITIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 14 septembre 2022 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Modification des
représentants de la
Communauté de
Communes
Castelnaudary
Lauragais Audois
au Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
du Pays Lauragais

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN,
Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC,
Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD,
Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES,
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Marie-Paule CAU,
Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Javier DE LA CASA,
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER,
Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN,
Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU,
Guillaume MERCADIER, Benoit MERLIN, Pierre MONOD, Charles PAULY,
Jean-François POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL,
Jérôme SENAL, Marc TARDIEU, Jean-François VERONIN-MASSET,
Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
08 septembre 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par
Guillaume MERCADIER.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Sabine CHABERT à Denis BOUILLEUX, Brigitte BATIGNE à
Audrey GAIANI, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Philippe GREFFIER,
François DEMANGEOT à Jean-François VERONIN-MASSET,
Monique VIDAL à Jean-Pierre QUAGLIERI.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Eliane BOURGEOIS MOYER, Hubert CHARRIER,
Claire DARCHY, Prescillia GRANIER, Philippe GUIRAUD, Didier MAERTEN,
Bruno PERLES, Henri POISSON, Régine SURRE.

PAR DELEGATION
LE

Absents : Karole CAFFIER, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES,
René MERIC, Gérard MONDRAGON, Bruno POMART, Nicolas RAUZY,
Thierry ROSSICH, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND ,

Signature

Secrétaire de séance : Giovanni ZAMAI.



Monsieur le Président rappelle que Monsieur Jérôme WILTZIUS, par délibération n° 20200133 en date du 16 septembre 2020, a été élu représentant suppléant de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais.

VU la délibération n° 2022-103 en date du 6 juillet 2022 portant modification n°3 du tableau des conseillers communautaire suite aux nouvelles élections municipales de juin 2022 de la commune de PEYREFITTE SUR L'HERS,

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que bien que Monsieur Jérôme WILTZIUS, suite aux nouvelles élections municipales, soit à nouveau conseiller municipal, il convient de pourvoir soit à sa réélection soit à son remplacement au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais.

Monsieur le Président sollicite donc le conseil communautaire afin de procéder à l'élection d'un nouveau représentant suppléant de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais.

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats mixtes fermés ne renvoie, pour les modalités de désignation des délégués des EPCI à fiscalité propre au sein du conseil syndical, à aucune disposition législative ou réglementaire imposant le recours au scrutin secret. Par conséquent, les représentants des EPCI à fiscalité propre au sein des conseils syndicaux des syndicats mixtes fermés peuvent ne pas être élus au scrutin secret, dès lors que les membres de l'organe délibérant ont décidé à l'unanimité de déroger à cette règle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité, de déroger au scrutin secret.

DESIGNE Monsieur Jérôme WILTZIUS représentant de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais.

DIT que les représentants de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais sont :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Statut	Membre représenté
Monsieur	GREFFIER	Philippe	Délégué	Titulaire	CASTELNAUDARY
Monsieur	POISSON	Henri	Délégué	Titulaire	ISSEL
Monsieur	GUIRAUD	Dominique	Délégué	Titulaire	VERDUN EN LAURAGAIS
Monsieur	MONOD	Pierre	Délégué	Titulaire	MAS SAINTES PUELLES
Monsieur	CESSSES	Christian	Délégué	Titulaire	FENDEILLE
Monsieur	MERCIER	Alain	Délégué	Titulaire	VILLENEUVE LA COMPTAL
Monsieur	QUAGLIERI	Jean-Pierre	Délégué	Titulaire	LASBORDES
Monsieur	DEMANGEOT	François	Délégué	Titulaire	CASTELNAUDARY
Monsieur	PRADEL	Christophe	Délégué	Titulaire	MONTFERRAND
Madame	NACCACHE	Nathalie	Déléguée	Titulaire	LABASTIDE D'ANJOU
Monsieur	BATIGNE	Robert	Délégué	Titulaire	SALLES SUR L'HERS
Monsieur	VELAND	Raymond	Délégué	Titulaire	SOUILHE
Monsieur	BONDOUY	Guy	Délégué	Titulaire	SAINTE MARTIN LALANDE
Madame	CAMPGUILHEM	Sandrine	Déléguée	Titulaire	MAYREVILLE
Monsieur	TERRISSON	Gilles	Délégué	Titulaire	MONTMAUR
Monsieur	RAUZY	Nicolas	Délégué	Titulaire	LES CASSES
Monsieur	OURLIAC	Serge	Délégué	Suppléant	SAINTE PAPOUL

Monsieur	ASSEMAT	Pascal	Délégué	Suppléant	BARAIGNE
Monsieur	GUIRAUD	Jean-Pierre	Délégué	Suppléant	VERDUN EN LAURAGAIS
Monsieur	DOUSSAT	Loïc	Délégué	Suppléant	BELFLOU
Monsieur	GAUTHIER	Freddy	Délégué	Suppléant	SOUILHE
Monsieur	LAMARQUE	Gérard	Délégué	Suppléant	SAINT PAULET
Monsieur	CHARRIER	Hubert	Délégué	Suppléant	PEYRENS
Monsieur	SERRES	Charly	Délégué	Suppléant	SAINT PAPOUL
Madame	CHABERT	Sabine	Déléguée	Suppléante	CASTELNAUDARY
Madame	CORROIR	Véronique	Déléguée	Suppléante	TREVILLE
Madame	EXPERT	Reine	Déléguée	Suppléante	LES CASSES
Madame	CARRIERE	Nathalie	Déléguée	Suppléant	SALLES SUR L'HERS
Monsieur	JURADO	Olivier	Délégué	Suppléant	LAURABUC
Madame	BEAUDONET	Maryline	Déléguée	Suppléante	MAS SAINTES PUELLES
Madame	MILHAU	Stéphanie	Déléguée	Suppléante	MEZERVILLE
Monsieur	WILTZIUS	Jérôme	Délégué	Suppléant	PEYREFITTE SUR L'HERS

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 14 septembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Giovanni ZAMAI

Philippe GREFFIER